REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

L'an deux mil vingt-deux, Le quinze novembre.

Nombre de conseillers: 15

En exercice: 13 Présents: 8 Votants: 12 Pouvoirs: 4

Pour 12 Contre Abstention

Date de convocation:

09/11/2022

Date d'affichage: 25/11/2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés:

Mesdames Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Maryse FAVRE (pouvoir à G. VILLIBORD), Messieurs Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à B. RICHERMOZ), François POCCARD-MARION (pouvoir à S. NOZ) et Bemard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

<u>Délibération n°2022/11/115</u>: Transformation d'un poste permanent de puéricultrice à temps complet pour la direction de la Garderie « le Chat Botté » en poste permanent d'éducatrice jeunes enfants à temps complet

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3°;

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le maire rappelle la délibération 2018-06-080 portant création d'un poste de puéricultrice permanent à temps complet pour la direction de la garderie « le Chat Botté » et sollicite le conseil municipal pour modifier ce poste en un poste d'éducatrice de jeunes enfants permanent à temps complet pour correspondre au profil de la nouvelle directrice.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,
- AUTORISE la transformation d'un emploi permanent à temps complet de puéricultrice en poste d'éducatrice jeunes enfants à temps complet, pour la direction de la garderie « le Chat Botté »
- DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme: Le Maire,

IBORD

Guillaume VIL

Page 1 sur 1